

Extrait du registre
des délibérations de la commune du **Subdray**
Séance du **06/10/2020**

Date de la convocation
01/10/2020

Date d'affichage

Nombres de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Réf : 2020_046

A la majorité
Pour : 12
Contre : 2
Abstentions : 0

L'an 2020 et le 6 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno FOUCHET, Maire.

Présents : M. FOUCHET Bruno, Maire, M. BERTHIAS Nicolas, M. CHARRETTE Philippe, M. GUILLON Jean-Philippe, Mme JACQUET Brigitte, M. LAFABREGUE Eric, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MARTINAT Joël, Mme MICHEL Marielle, Mme MOREAU Sylvie, Mme PIOLET Alison, M. RENIER Franck, M. THOMAS Emmanuel

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ARBENTZ THEBAUX Sylvie à Mme MOREAU Sylvie
Mme BREMEERSCH (arrivée à 19h50)

Secrétaire de séance : M. MARTIN Jean-Pierre

Objet de la délibération : ENQUETE PUBLIQUE - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSEE PAR LA SOCIETE ASB (BATTERIES) DE BOURGES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

La Préfecture nous a adressé l'arrêté préfectoral prescrivant la mise à l'enquête du projet cité ci-dessus du lundi 19 Octobre 2020 au 19 Novembre 2020 inclus.

Monsieur le Préfet sollicite notre avis sur la demande d'autorisation présentée par la SA AEROSPATIALE BATTERIES (ASB) en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité de production du site situé sur la commune de Bourges.

ASB situé à Bourges, leader européen et numéro deux mondial sur un secteur industriel à très haute valeur ajoutée technique, est le spécialiste de l'étude, de la conception, de la production et de la commercialisation des piles thermiques.

- 1 site en France et 3 filiales : une en Ecosse, une aux USA et une en Inde
- 50 ans d'expérience
- Plus de 3 millions de piles produites
- De 15 à 20 nouveaux designs chaque année

Afin de répondre aux besoins croissants de sa clientèle, ASB doit augmenter ses capacités de production. Pour cette raison, le projet présenté a pour objet de tripler les capacités de stockage et de production.

Cette extension de capacité se traduira essentiellement par des moyens (machines et postes de travail) supplémentaires et par des quantités de produits stockés qui seront en moyenne 3 fois supérieurs aux quantités actuelles.

Ce projet inclut :

- La construction d'un nouveau bâtiment administratif de 1000 m² répartis sur deux étages. Début des travaux prévu au 2^{ème} trimestre 2020 pour une livraison 3^{ème} trimestre 2021. Cette construction sera réalisée sur un actuel parking d'environ 230 m² réservé aux véhicules de tourisme des visiteurs. Aucune démolition n'est nécessaire
- La réimplantation d'activités au sein de l'établissement.

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation. Les enjeux environnementaux forts, susceptibles d'être impactés par le projet sont :

1. Le risque de pollution des eaux superficielles et souterraines et les sols,
2. Les risques technologiques

Les différentes mesures envisagées par l'exploitant pour supprimer et réduire les incidences liées au fonctionnement de l'installation sont précisées et présentées dans le dossier.

Vous trouverez en PJ l'intégralité de l'avis de l'autorité environnementale.

Il est précisé que les élus ne doivent pas s'investir directement et personnellement dans des projets auxquels ils pourraient avoir un intérêt personnel au risque de voir la délibération annulée. Aussi les conseillers municipaux intéressés seront invités à s'absenter le temps de la discussion du dossier, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération, ceci afin d'éviter un délit de prise illégale d'intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, décide de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation d'extension.

La présente délibération est transmise à :

Monsieur le Préfet du Cher
Madame la Trésorière Municipale de Saint-Florent

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture du Cher le 12 Oct. 2020
et publication du 12 Oct. 2020

Pour extrait conforme,
Fait à Le Subdray, le 08/10/2020
Le Maire, Bruno FOUCHET

